



SVFAB ANALYSE DÉTAILLÉE

2011-10-27 DOK - DOK vom 27.10.2011

Émission : SRF Tagesschau | 2011-10-27 | Analysé le : 2026-05-19 16:14

Version 3.0-detail | Universal 3.0-detail | Konverter 3.4 (2026-05-20) | Massstab: Art. 4 RTVG

**SCORE
GLOBAL**

7.2/10

Écart grave par rapport au principe d'équilibre. Degré d'écart élevé

0 = équilibré, 10 = fortement unilatéral/manipulateur

SPECTRE POLITIQUE

Classification selon le Chapel Hill Expert Survey (CHES) 2024

Le Chapel Hill Expert Survey (CHES 2024) est une enquête académique auprès de 609 politologues dans 31 pays. Chaque parti est classé sur une échelle de 0 (extrême gauche) à 10 (extrême droite).

Parti	Les Verts	PS	PVL	Le Centre	PEV	PLR	UDC
CHES	1.13	1.67	3.60	5.47	5.64	7.67	9.00
Spectre	Gauche	Gauche	Gauche	Centre	Droite	Droite	Droite

La tendance globale est représentée sur une échelle de 0 à 10 (0 = fortement favorable à la gauche, 5 = équilibré, 10 = fortement favorable à la droite). Le calcul est basé sur la différence entre le degré moyen de faveur accordé aux partis de gauche et aux partis de droite (regroupement selon CHES 2024).

TENDANCE (G - D)

2.2 / 10

Favorable à la gauche

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

← Gauche

Droite →

Source : Chapel Hill Expert Survey 2024 — chesdata.eu | [Jolly et al., Electoral Studies, 2022](#) | Valeurs seuils : [Pew Research Center](#)

Cette section sert à la classification politique et n'est pas prise en compte dans le score global.



PAYSAGE POLITIQUE

La Suisse est une démocratie de concordance dotée d'un Conseil fédéral de sept membres, composé selon la formule dite magique. Au moment de l'émission (année électorale 2011, déduit du contexte : Blocher comme candidat au Conseil des États, résultat électoral 26,6%), l'UDC (2 sièges), le PS (2 sièges), le PLR (2 sièges) et le PDC (1 siège) étaient représentés au Conseil fédéral. Il n'existe pas de division classique gouvernement-opposition — tous les grands partis sont intégrés. Une asymétrie pertinente du point de vue de la critique médiatique naît de la sur- ou sous-représentation de certains partis dans la couverture médiatique par rapport à leur part de l'électorat.

Parti	CHES G-D	Sièges CN (2011)	Gouvernement/Opposition	Position centrale
UDC	8.0 (droite)	54 (26,6%)	Gouvernement (2 CF)	Limitation de l'immigration, souveraineté, responsabilité individuelle
PS	2.5 (gauche)	46 (18,7%)	Gouvernement (2 CF)	État social, politique migratoire ouverte, rapprochement avec l'UE
PLR	6.5 (centre-droite)	30 (15,1%)	Gouvernement (2 CF)	Libéralisme économique, État allégé
PDC/Le Centre	5.0 (centre)	28 (12,3%)	Gouvernement (1 CF)	Politique familiale, centre pragmatique
Les Verts	2.0 (gauche)	15 (8,4%)	Opposition	Protection du climat, société ouverte
PVL	4.0 (centre-gauche)	12 (5,4%)	Opposition	Économie verte, libéral-écologique
PBD	5.5 (centre)	9 (5,4%)	Opposition	Dissidence modérée de l'UDC

La ligne de conflit dominante lors de l'année électorale 2011 est la question de l'immigration : l'UDC exige une limitation de la libre circulation des personnes et une politique d'asile plus stricte, tandis que le PS, les Verts et le PVL défendent une politique migratoire ouverte et intégrative. Une deuxième ligne de tension court le long de la question européenne — voie bilatérale versus rapprochement institutionnel. Troisièmement, la politique économique et sociale (impôts, État social, responsabilité individuelle) marque l'affrontement entre gauche et droite. L'UDC a massivement élargi sa part de l'électorat depuis les années 1990 et est de loin le parti le plus fort — ce qui rend son traitement médiatique particulièrement sensible.

SRF (Schweizer Radio und Fernsehen) est le service public de radio et télévision suisse et est soumis à la LRTV (loi sur la radio et la télévision). L'art. 4 LRTV oblige SRF à une présentation factuelle, à la diversité des opinions sur les sujets controversés et à une sélection équilibrée des interlocuteurs. En tant que diffuseur financé par des redevances et en position de monopole dans le domaine du service public, SRF porte une responsabilité particulière pour la formation démocratique de l'opinion — en particulier en période de campagne électorale.



CHAPITRE 1 — BIAIS PARTISAN

Parti	Score (-5..+5)	Représentation dans l'émission vs. position programmatique
UDC	-3	01:51 « Le monde vu de l'extrême droite » / 03:02 « En haut le vaste monde, en bas la motte conservatrice-droitière » / 07:22 « D'autant plus brutale sonne l'idéologie de Claudio Schmid » — Position programmatique : limitation de l'immigration, souveraineté, responsabilité individuelle comme positions légitimes — Déformé : les positions de l'UDC sont systématiquement présentées à travers des exemples extrêmes et un cadrage dévalorisant, sans confrontation factuelle avec les positions du programme
PS	0	Non traité dans l'émission en tant que parti indépendant
PLR	0	Mention marginale (28:18 les radicaux dans le contexte du budget de campagne) — aucune présentation de contenu
Le Centre	0	Non traité dans l'émission
Les Verts	0	Non traité dans l'émission
PVL	0	Non traité dans l'émission
PEV	0	Non traité dans l'émission

Résumé du biais partisan

- Représentation la plus fidèle : Aucun parti n'est présenté de manière programmatiquement correcte (tous à 0 ou négatif)
- Distorsion la plus forte : UDC, score -3
- Écart moyen par rapport à 0 : 0.4 (avec un seul parti évaluable : 3.0)
- Conclusion : L'émission est un documentaire exclusivement consacré à l'UDC, mais ne présente pas les positions programmatiques du parti de manière factuelle. Au lieu de cela, des déclarations extrêmes de membres individuels sont présentées comme représentatives (07:22 « idéologie brutale »), tandis que les positions officielles du programme sur l'immigration, la responsabilité individuelle et la souveraineté ne sont jamais référencées de manière neutre. L'émission donne une image de l'UDC comme réceptacle de xénophobie et de contradictions, sans reconnaître les arguments politiques du parti de manière factuelle.

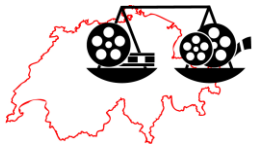


CHAPITRE 2 — INFORMATIONS SUR L'ÉMISSION ET CADRE THÉMATIQUE

Données de l'émission

- Titre : Documentaire sur l'UDC (documentation de l'année électorale, Unterland zurichois) — pas de titre explicite dans la transcription, générique de fin : « Le documentaire sur l'UDC lors de l'année électorale est disponible en DVD au SF-Shop »
- Date : 27.10.2011
- Modérateur/Reporter : Non mentionné nommément dans la transcription ; le reporter parle à la première personne (02:45 « quand je commence mon expédition »), voix de commentaire tout au long
- Personnes interviewées :

Acteurs	Fonction	Parti/Affiliation	Spektrum politique
Claudio Schmid	Conseiller cantonal zurichois	UDC	Droite
Roman Schmid	Candidat au Conseil cantonal	UDC	Droite
Andrea Spicher	Conseillère communale UDC, candidate au Conseil cantonal	UDC	Droite
Jörg Spicher	Époux d'Andrea Spicher	Proche de l'UDC	Droite
Peter Frey	Président de la section locale UDC de Bülach	UDC	Droite
Carmen Frey	Épouse de Peter Frey, membre UDC	UDC	Droite
Hans-Ulrich Lehmann	Entrepreneur, candidat au Conseil national	UDC	Droite
Markus Gubler	Directeur général de la filiale Lehmann	Proche de l'UDC	Droite
Christoph Blocher	Candidat au Conseil des États, ancien conseiller fédéral	UDC	Droite
Christina (nom de famille inconnu)	Employée d'hôtel originaire du Kenya	Aucun	—
Ouvriers du bâtiment (plusieurs, anonymes)	Ouvriers du bâtiment originaires d'ex-Yougoslavie	Aucun	—
Caissière (anonyme)	Caissière, sympathisante UDC	Proche de l'UDC	Droite
Élèves (anonymes)	Enfants, classe scolaire	Aucun	—
Mère de Lehmann	Personne privée	Proche de l'UDC	Droite



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Thème principal

Un documentaire sur des membres et sympathisants de l'UDC dans l'Unterland zurichois lors de l'année électorale 2011, qui dresse le portrait de leur quotidien, de leur vision du monde et de leurs convictions politiques.



CHAPITRE 3 — 15 CRITÈRES : ANALYSE DÉTAILLÉE

Faits concrets — 9 techniques dénombrables et scientifiquement solides

1. SÉLECTION DES EXPERTS

8/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Expert 1 : Reporter/voix de commentaire (anonyme)

Horodatage	01:51
Déclaration	« Le monde vu de l'extrême droite. »
Classification	Le reporter fonctionne comme la seule voix analytique de l'émission et établit le cadre d'interprétation pour toutes les personnes présentées. Il n'est pas présenté comme un expert, mais assume la fonction d'un commentateur politique.
Contre-voix manquante	Un politologue ou un spécialiste des médias aurait pu replacer les positions de l'UDC dans leur contexte de manière factuelle.

Vérification approfondie des sources :

(a) **FINANCEMENT** : SRF, service public, financé par des redevances. Conflit d'intérêts structurel : SRF se trouve dans une relation de tension avec l'UDC, qui critique régulièrement le service public de radiodiffusion comme étant « de gauche » (06:12). L'émission peut être lue comme une réaction institutionnelle à cette critique.

(b) **MANDAT** : La mission du reporter est journalistique-documentaire. Le mandat n'est pas compatible avec une présentation unilatéralement négative d'un parti lors d'une année électorale.

D1 Conflit d'intérêts : -1 — SRF vs. critique médiatique de l'UDC, conflit structurel

D2 Risque personnel : +1 — Le journaliste risque des critiques de la part du parti

D3 Compétence professionnelle : 0 — Compétent journalistiquement, mais pas politologue

D4 Cohérence des opinions : -1 — Aucune émission comparable sur d'autres partis n'est identifiable

D5 Émotionnalisation vs. données : -2 — Constamment émotionnel-dévalorisant (« idéologie brutale », « extrême droite »)

D6 Niveau de source : +1 — Observation primaire sur place

TOTAL : -2 → FEU DE SOURCE : JAUNE

(c) **COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE** : Elle établit exclusivement des cadres d'interprétation négatifs pour les positions de l'UDC.

Expert 2 : Aucun expert externe présent

L'émission renonce totalement à des experts externes (politologues, économistes, sociologues, historiens). Toutes les déclarations proviennent de membres ou sympathisants de l'UDC, qui sont interprétés par la voix de commentaire du reporter.

Groupes d'experts manquants :

- Économiste spécialiste des migrations (pour contextualiser les chiffres de l'immigration)
- Politologue (pour situer l'UDC dans le système des partis)

Präsident: Schläpfer, David - **Kontakt:** kontakt@SVFAB.ch - **Adresse:** SVFAB, Postfach, CH-8021 Zürich 1



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

- Pédagogue/psychologue scolaire (pour contextualiser les conflits scolaires)

Feu de source pour les participants :

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
Reporter/voix de commentaire (anonyme)	-1	+1	0	-1	-2	+1	-2	JAUNE

Résumé : L'émission renonce totalement à des experts externes et laisse le monopole de l'interprétation exclusivement au reporter, dont les commentaires sont systématiquement formulés de manière négative. Cela est méthodologiquement inadmissible pour un documentaire de service public lors d'une année électorale.



2. SÉLECTION DES SOURCES

8/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Affirmations sans source primaire = points de pénalité (vérification des rumeurs)

Source 1 : Voix de commentaire du reporter

Horodatage 07:22 — Déclaration : « D'autant plus brutale sonne l'idéologie de Claudio Schmid. »

(a) Financement : SRF, service public

(b) Conflit d'intérêts structurel : SRF se trouve en conflit institutionnel avec l'UDC (06:12 « À la télévision suisse, seuls des journalistes de gauche travailleraient »). L'émission peut être lue comme une réaction à cette critique.

(c) Source contraire manquante : Un secrétaire du parti UDC ou un politologue aurait pu replacer les déclarations de Schmid dans le contexte de la position officielle du parti.

Source 2 : Extrait d'archive historique de James Schwarzenbach

Horodatage 24:43 — Déclaration : « Surpopulation étrangère, pénurie de logements, épargnants et retraités lésés... »

(a) Financement : Matériel d'archive historique SRF

(b) Conflit d'intérêts structurel : L'utilisation du matériel Schwarzenbach comme contexte historique pour les positions actuelles de l'UDC est une technique classique de culpabilité par association.

(c) Source contraire manquante : Un historien aurait pu établir de manière factuelle la différence entre les positions de Schwarzenbach et l'UDC actuelle.

Vérification des rumeurs :

Rumeur 1 :

Horodatage : 27:53

Affirmation : « La caisse de guerre contiendrait 15 millions. »

Marqueur de rumeur : « contiendrait » — marqueur de rumeur classique

Source primaire disponible : Non — point de pénalité +1

Rumeur 2 :

Horodatage : 45:14

Affirmation : « Quand la caméra n'est pas là, ses employés s'en chargent seuls. Pendant les heures de travail. »

Marqueur de rumeur : Affirmation implicite sans preuve

Source primaire disponible : Non — point de pénalité +1

Résumé : La sélection des sources est unilatéralement limitée aux voix internes à l'UDC ; les sources externes et indépendantes font totalement défaut. Deux affirmations non étayées (rumeurs) augmentent le score d'un point de pénalité chacune.



3. RÉPARTITION DU TEMPS

7/10

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Temps de parole estimé :

- Membres/sympathisants UDC (Schmid, Spicher, Frey, Lehmann etc.) : (59%)
- Commentaire du reporter (cadre d'interprétation) : (24%)
- Voix non-UDC (employée d'hôtel, ouvriers du bâtiment, élèves) : (10%)
- Matériel d'archive/divers : (7%)

Résumé : Bien que les membres de l'UDC obtiennent le plus de temps de parole, celui-ci est contrecarré par le cadre de commentaire constamment négatif du reporter (24% du temps de parole). Aucune voix d'autres partis ou d'experts indépendants n'est présente — pour un documentaire de 51 minutes lors d'une année électorale, c'est un parti pris structurel grave.



4. OMISSIONS (Selective Omission)

9/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Omission 1 :

Contexte Les positions officielles du programme de l'UDC ne sont jamais présentées de manière factuelle.

Pertinent pour : Toute l'émission

Effet Le téléspectateur n'obtient pas une image des arguments politiques de l'UDC, mais seulement une image de ses membres en tant que personnes privées aux opinions extrêmes. Le parti est réduit à son électorat, non à sa politique.

Omission 2 :

Contexte Les exemples positifs d'intégration dans l'Unterland zurichois font totalement défaut.

Pertinent pour : 09:44 « Bülach serait désormais vraiment urbaine. Malheureusement. Avec beaucoup d'étrangers. »

Effet L'image de l'immigration comme exclusivement problématique n'est pas relativisée par des contre-exemples, bien que les employés d'hôtel (25:14) apparaissent brièvement comme contre-exemple — mais sans présentation approfondie.

Omission 3 :

Contexte La dépendance économique de la Suisse à l'égard de l'immigration n'est pas abordée.

Pertinent pour : 30:22 « Le fait est que dans la construction, environ 60% des travailleurs sont étrangers. »

Effet Ce chiffre est affiché, mais n'est pas mis en relation avec les arguments économiques en faveur de la libre circulation des personnes. La critique de l'UDC à l'égard de l'immigration apparaît ainsi comme purement émotionnelle, non comme politiquement discutable.

Résumé : Les omissions systématiques — aucune position programmatique, aucun expert contradictoire, aucun exemple positif d'intégration, aucun autre parti — donnent une image structurellement unilatérale qui présente l'UDC comme le parti de la xénophobie et des contradictions.

Voix manquantes

- Économiste/spécialiste des migrations : Aurait contextualisé les effets économiques de la libre circulation des personnes sur la base de données et évalué de manière factuelle les demandes de l'UDC en faveur d'un quota d'étrangers.
- Parlementaire fédéral UDC à orientation programmatique : Aurait exposé les positions officielles du parti au-delà des déclarations de comptoir.
- Délégué(e) à l'intégration d'une commune : Aurait fourni des données empiriques sur l'intégration des immigrants dans l'Unterland zurichois.
- Représentant d'un autre parti (PS, PLR, Le Centre) : Aurait apporté une contre-perspective politique à la campagne de l'UDC.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

- Direction de l'école présentée : Aurait contextualisé la situation à l'« école multiculturelle » d'un point de vue professionnel.
- Association patronale/syndicat : Aurait évalué la libre circulation des personnes du point de vue des partenaires sociaux.
- Sociologue/politologue : Aurait scientifiquement contextualisé l'électorat de l'UDC, plutôt que de le caractériser à travers des portraits individuels.
- Cas d'intégration réussie de l'Unterland zurichois : Auraient corrigé l'image unilatérale de l'immigration comme problème.



5. MANIPULATION DES CHIFFRES

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Les chiffres complets comprennent : valeur absolue, part (%) et tendance

Constat 1 :

Horodatage 09:52

Chiffre : « 23 pour cent, dit la statistique. Moyenne suisse. »

Dimensions : (b) Part indiquée — (a) Valeur absolue manquante, (c) Tendance manquante

Contexte manquant

Que signifie concrètement « moyenne suisse » ? 23% est-il élevé ou faible par rapport à la moyenne européenne ? Comment la part a-t-elle évolué ?

Effet

Le chiffre est affiché immédiatement après qu'Andrea Spicher se plaint de « beaucoup d'étrangers ». L'affichage « moyenne suisse » est censé relativiser la plainte — mais sans analyse de tendance, il reste difficile de savoir si la part a augmenté (ce qui expliquerait la perception).

Constat 2 :

Horodatage 30:22

Chiffre : « Le fait est que dans la construction, environ 60% des travailleurs sont étrangers. »

Dimensions : (b) Part indiquée — (a) Valeur absolue manquante, (c) Tendance manquante, pas de comparaison avec d'autres secteurs

Contexte manquant

60% dans la construction est-il un problème ou une nécessité économique ? Comment cette part a-t-elle évolué ? Quelle serait l'alternative ?

Effet

Le chiffre apparaît comme une preuve de « trop d'étrangers », sans contextualisation économique.

Constat 3 :

Horodatage 48:32

Chiffre : « L'UDC tombe à 26,6%. »

Dimensions : (a) Valeur absolue indiquée — (b) Part en comparaison avec d'autres partis manquante, (c) Tendance (montée depuis les années 1990) manquante

Contexte manquant

26,6% est toujours la part électorale la plus élevée de tous les partis suisses. Le commentaire « Le potentiel semble épuisé » suggère un déclin, sans contextualiser la montée historique.

Effet

Le résultat électoral est présenté comme une défaite, alors qu'il représente un résultat historiquement exceptionnel.

Résumé : Les chiffres sont utilisés de manière sélective pour relativiser les positions de l'UDC ou présenter le résultat électoral comme une défaite, sans fournir les dimensions nécessaires à une contextualisation complète (tendance, comparaison, valeur absolue).



6. CULPABILITÉ PAR ASSOCIATION (Guilt by Association)

9/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Association 1 :

Horodatage 24:38

Citation « Cette idée, le populiste de droite James Schwarzenbach l'avait déjà il y a 40 ans. »

Technique : La demande de l'UDC en faveur d'un quota d'étrangers est directement associée au « populiste de droite » Schwarzenbach, historiquement discrédité, y compris un extrait d'archive avec le terme « surpopulation étrangère ».

Effet Les positions de l'UDC sont présentées comme la continuité d'un mouvement historiquement rejeté, sans vérifier si les arguments sont factuellement comparables.

Association 2 :

Horodatage 39:25

Citation « L'ultraconservateur Tea Party aux États-Unis n'argumente pas autrement. »

Technique : La politique fiscale de Lehmann (augmenter la TVA, supprimer l'impôt fédéral) est associée au Tea Party — un mouvement fortement connoté négativement en Europe.

Effet Une position de politique économique, défendue également par des économistes libéraux, est délégitimée par l'association avec le Tea Party, sans confrontation factuelle.

Association 3 :

Horodatage 07:22

Citation « D'autant plus brutale sonne l'idéologie de Claudio Schmid. »

Technique : Le mot « brutal » associe les déclarations politiques de Schmid à la violence et à l'extrémisme.

Effet Une position politique (« refouler toutes les tentatives socialistes ») est rapprochée linguistiquement de la violence.

Chaîne d'associations : Membres UDC → Schwarzenbach → « surpopulation étrangère » → Tea Party → « brutal » → société à deux vitesses

Résumé : L'émission utilise systématiquement des techniques de culpabilité par association pour délégitimer les positions de l'UDC par des associations négatives historiques et internationales, sans examiner les arguments factuels.



7. TIMING

7/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Position : 01:51 (début)

Contenu : « Le monde vu de l'extrême droite. »

Effet de timing

Le cadre d'interprétation « extrême droite » est établi dès le début, avant même que les personnes présentées aient pris la parole. Le téléspectateur est ainsi conditionné à lire toutes les déclarations suivantes à travers ce filtre.

Constat 2 :

Position : 07:22 (tôt, après le premier portrait)

Contenu : « D'autant plus brutale sonne l'idéologie de Claudio Schmid. »

Effet de timing

Après une courte introduction relativement anodine (pose d'affiches, scènes familiales), le terme « brutal » est introduit — le contraste entre l'atmosphère conviviale et l'« idéologie brutale » est calculé dramaturgiquement.

Constat 3 :

Position : 48:27 (fin, après le résultat électoral)

Contenu : « Les slogans, la provocation et le culte de la personnalité se sont épuisés. »

Effet de timing

Le mot de conclusion de l'émission est une évaluation politique du résultat électoral de l'UDC comme échec d'un modèle — placé à la fin, où il agit comme conclusion de l'ensemble du documentaire et où aucune réfutation n'est plus possible.

Résumé : L'émission établit son cadre d'interprétation négatif de manière stratégique au début (01:51), le renforce au milieu (07:22) et conclut par un jugement politique à la fin (48:27) — une structure classique de conditionnement narratif.



8. INDIGNATION SÉLECTIVE

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Indignation = biais. L'indignation sélective renforce le constat. Score = degré d'indignation (0–5) + sélectivité (0–5)

Principe méthodologique : Documenter l'événement déclencheur — l'asymétrie n'est démontrable qu'en présence d'un déclencheur comparable sans réaction analogue pour d'autres invités/positions.

Constat 1 :

Horodatage 07:22

Événement déclencheur : Claudio Schmid dit : « Mon objectif est de refouler, d'anéantir, de détruire toutes les tentatives socialistes. »

Réaction : « D'autant plus brutale sonne l'idéologie de Claudio Schmid. »

Comparaison

Événement analogue — les politiciens du PS utilisent régulièrement une rhétorique tout aussi tranchante contre les positions « néolibérales » ou « capitalistes ». Aucune émission comparable sur des membres du PS avec un commentaire analogue n'est disponible.

Asymétrie : Démontrable — la réaction « brutal » à une déclaration politique est un jugement de valeur qui n'est pas appliqué à des déclarations comparables d'autres partis.

Degré d'indignation : 3/5

Sélectivité : 4/5

Constat 2 :

Horodatage 15:43

Événement déclencheur : Andrea Spicher demande l'expulsion d'enfants de 10 ans après des vols répétés.

Réaction : « Étonnant comme la conservatrice des valeurs bascule rapidement dans le radical. »

Comparaison

Des déclarations extrêmes comparables de politiciens du PS ou des Verts (p. ex. sur le désarmement, l'expropriation, les frontières ouvertes) ne sont commentées comme « radicales » dans aucune émission comparable.

Asymétrie : Démontrable — le terme « radical » est utilisé exclusivement pour les positions de l'UDC.

Degré d'indignation : 3/5

Sélectivité : 4/5

Résumé : L'émission montre une indignation sélective claire : les déclarations de l'UDC sont commentées avec des termes comme « brutal », « radical » et « société à deux vitesses », tandis que des déclarations comparables d'autres camps politiques n'apparaissent pas dans cette émission et ne sont pas traitées de manière analogue dans des formats SRF comparables.



9. EXHAUSTIVITÉ (Selective Omission — Vue d'ensemble)

9/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage Toute l'émission

Perspective manquante : Pas une seule voix d'un autre parti

Pertinence : Lors d'une année électorale, la présentation d'un seul parti sans confrontation avec d'autres partis constitue une violation fondamentale du principe d'équilibre.

Impact : Le téléspectateur n'obtient pas une image de la compétition politique, mais une caractérisation unilatérale de l'UDC.

Constat 2 :

Horodatage 05:41

Perspective manquante : « Schmid n'est pas le seul qui accepte d'abord un portrait, mais après consultation avec la direction du parti, ne veut apparaître qu'en tant que fonctionnaire. »

Pertinence : L'émission mentionne que des membres de l'UDC souhaitent protéger leur vie privée — mais n'en tire aucune conséquence pour la représentativité des personnes présentées.

Impact : Les personnes présentées ne sont peut-être pas représentatives de l'électorat de l'UDC ; cela n'est pas abordé.

Constat 3 :

Horodatage 41:34

Perspective manquante : « L'école multiculturelle de Bülach. La plupart des parents la considèrent comme un enrichissement pour leurs enfants. »

Pertinence : Cette affirmation du reporter n'est pas étayée — aucun parent ne prend la parole pour évaluer positivement l'école.

Impact : Une affirmation sur l'opinion majoritaire est affichée sans preuve, afin de présenter l'attitude critique envers l'UDC de la famille Spicher comme une opinion minoritaire.

Résumé : L'émission est structurellement incomplète : aucun autre parti, aucun expert indépendant, aucune sélection représentative de membres de l'UDC, aucun contre-exemple étayé. Cela viole l'art. 4 LRTV dans son exigence fondamentale de diversité des opinions.

L'émission a été réalisée dans le contexte des élections au Conseil national de 2011, lors desquelles l'UDC s'était fixé pour objectif d'atteindre 30% de l'électorat. La question de l'immigration était le thème dominant de la campagne de l'UDC, alimentée par la libre circulation des personnes avec l'UE et la hausse des demandes d'asile. L'UDC avait connu depuis les années 1990, sous Christoph Blocher, une ascension sans précédent pour devenir le parti suisse le plus fort et polarisait fortement le paysage politique. Parallèlement, le parti faisait l'objet de critiques médiatiques intenses, notamment de la part du service public de radiodiffusion, ce que l'UDC interprétait de son côté comme la preuve d'un « monde médiatique de gauche » (06:12 « À la télévision suisse, seuls des journalistes de gauche travailleraient »).



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Part des perspectives couvertes

Inversé : la valeur originale mesure la couverture (plus élevé = meilleur). Affiché comme écart (plus élevé = lacunes plus importantes).

- [A] Présentation factuelle des positions programmatiques de l'UDC sur l'immigration, l'UE et l'économie
- [B] Voix de politiciens UDC au niveau national sur les arguments politiques du parti
- [C] Contextualisation scientifique des chiffres de l'immigration et de leurs effets économiques/sociaux
- [D] Perspective d'immigrants qui se sont intégrés avec succès
- [E] Perspective d'électeurs de l'UDC qui défendent des positions nuancées et non extrêmes
- [F] Analyse comparative** : Comment d'autres partis traitent-ils des thèmes similaires ?
- [G] Contextualisation historique du débat sur l'immigration en Suisse
- [H] Arguments économiques pour et contre la libre circulation des personnes (associations patronales, syndicats)
- [I] Voix de la société civile qui réfutent ou confirment factuellement les positions de l'UDC
- [J] Réaction d'autres partis à la campagne de l'UDC

[A] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Les positions programmatiques de l'UDC ne sont jamais référencées de manière factuelle ; au lieu de cela, des déclarations extrêmes de membres individuels sont présentées comme représentatives.

[B] ESQUISSE

Horodatage : 27:01 — Citation : « Assemblée des délégués de l'UDC zurichoise pour le lancement de la campagne électorale » — Évaluation : Blocher apparaît brièvement, mais sans déclaration de fond sur les positions programmatiques ; uniquement comme décor.

[C] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucune contextualisation scientifique des chiffres de l'immigration ; le seul chiffre (09:52 « 23 pour cent ») est affiché sans contexte.

[D] ESQUISSE

Horodatage : 25:28 — Citation : « Ce travail, aucune Suisseuse ne le fait » — Évaluation : Brève prise de parole d'une employée d'hôtel kényane, mais sans perspective approfondie.

[E] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Tous les membres de l'UDC présentés sont sélectionnés et montés de telle sorte que les déclarations extrêmes ou contradictoires dominent.

[F] OMIS

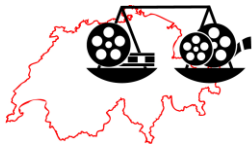
Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucun autre parti n'est traité sur le fond ou utilisé à des fins de comparaison.

[G] ESQUISSE

Horodatage : 24:38 — Citation : « Cette idée, le populiste de droite James Schwarzenbach l'avait déjà il y a 40 ans » — Évaluation : Une contextualisation historique est effectuée, mais exclusivement comme stratégie de délégitimation (association avec le « populisme de droite »).

[H] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Les arguments économiques en faveur de la libre circulation des personnes ne sont pas exposés par des spécialistes.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

[I] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucune voix de la société civile pour contextualiser factuellement les positions de l'UDC.

[J] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucun autre parti ne prend la parole.

Score d'exhaustivité : 2/10

Justification : L'émission traite exclusivement de personnes proches de l'UDC et omet systématiquement toutes les autres perspectives. Sur dix perspectives pertinentes, deux seulement sont esquissées (et toutes deux dans une intention de délégitimation), huit sont totalement omises. Cela est particulièrement grave pour une émission de service public lors d'une année électorale.



Faits qualitatifs — 6 techniques qualitatives

10. CADRAGE (Framing)

9/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Horodatage	01:51
Citation	« <i>Le monde vu de l'extrême droite.</i> »
Manipulation	L'étiquette « extrême droite » est établie comme cadre d'interprétation pour toute l'émission, avant que les personnes ne prennent la parole. « Extrême droite » est dans le langage politique une formule de délégitimation qui implique l'extrémisme.
Pourquoi problématique	L'UDC est avec 26,6% le parti suisse le plus fort. Présenter ses électeurs comme « extrême droite » délégitimise plus d'un quart de l'électorat suisse.

Constat 2 :

Horodatage	03:02
Citation	« <i>En haut le vaste monde, en bas la motte conservatrice-droitière.</i> »
Manipulation	L'opposition « vaste monde » vs. « motte » construit une image des électeurs de l'UDC comme provinciaux, rétrogrades et coupés du monde.
Pourquoi problématique	Ce cadrage est un renversement classique élites-contre-peuple : le journaliste se positionne comme ouvert sur le monde, les électeurs de l'UDC comme limités — une forme de mépris de classe qui n'est pas appliquée dans la couverture d'autres partis.

Constat 3 :

Horodatage	07:54
Citation	« <i>Chez l'UDC, l'amour de la patrie mène à la société à deux vitesses.</i> »
Manipulation	Une position politique (distinction entre Confédérés et Suisses naturalisés) est présentée comme un principe structurel de société (« société à deux vitesses ») — un terme à forte connotation négative.
Pourquoi problématique	La déclaration de Schmid (07:44 « pas un Confédéré ») est une opinion personnelle d'un conseiller cantonal, non une position officielle de l'UDC. Elle est pourtant présentée comme une caractéristique de l'ensemble du parti.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Résumé : Le cadrage de l'émission est constamment délégitimant : les électeurs de l'UDC sont présentés comme provinciaux, contradictoires et extrémistes, sans que cette caractérisation soit étayée par des données représentatives ou des contre-exemples.



11. CHOIX DES MOTS ET TERMES

8/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage	07:22
Citation	« <i>D'autant plus brutale sonne l'idéologie de Claudio Schmid.</i> »
Manipulation	« Brutal » associe des convictions politiques à la violence et à la brutalité.
Pourquoi problématique	Une alternative neutre serait : « Claudio Schmid défend une position anti-socialiste sans compromis. » Le mot « brutal » est un jugement de valeur émotionnel, non une description journalistique.

Constat 2 :

Horodatage	02:45
Citation	« <i>quand je commence mon expédition vers le terreau nourricier du parti</i> »
Manipulation	« Expédition » suggère la pénétration d'un terrain étranger et inconnu ; « terreau nourricier » a des connotations biologiques (culture bactérienne, moisissure) et implique quelque chose de croissant, de menaçant.
Pourquoi problématique	Une alternative neutre serait : « quand je commence mes recherches dans l'Unterland zurichois. » Le langage choisi construit l'électorat de l'UDC comme un milieu exotique, potentiellement dangereux.

Constat 3 :

Horodatage	48:38
Citation	« <i>Les slogans, la provocation et le culte de la personnalité se sont épuisés.</i> »
Manipulation	« Slogans » (négatif : formules creuses), « provocation » (négatif : perturbation intentionnelle), « culte de la personnalité » (négatif : vénération autoritaire) — les trois termes sont des termes de combat politiques, non des descriptions neutres.
Pourquoi problématique	Une alternative neutre serait : « La campagne de l'UDC avec ses messages clairs et le rôle fort de Christoph Blocher a peut-être épuisé son potentiel électoral. »

Résumé : Le choix des mots du reporter est constamment évaluatif et délégitimant : « brutal », « expédition », « terreau nourricier », « motte », « slogans », « culte de la personnalité » — un langage qui n'est pas utilisé dans la couverture d'autres partis.



12. COMPORTEMENT DE MODÉRATION

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Principe méthodologique : Documenter l'événement déclencheur.

Constat 1 :

Horodatage 16:04

Événement déclencheur : Andrea Spicher demande l'expulsion d'enfants de 10 ans après des vols répétés.

Citation (reporter) « Justement 6 et 2 Kretsch ? Dans ce cas oui. »

Comparaison Lors de la déclaration de Lehmann sur l'homosexualité (38:43 « Souvent les personnes homosexuelles avaient un déficit... ») — aucune question critique, seulement la poursuite de la conversation.

Asymétrie : Démonstrable — chez Spicher, la déclaration extrême est développée davantage par des questions de relance et ainsi renforcée ; lors de la déclaration discriminatoire de Lehmann sur les homosexuels, aucune intervention critique analogue.

Constat 2 :

Horodatage 32:44

Événement déclencheur : Lehmann admet avoir eu connaissance d'une fraude comptable en tant que membre du conseil d'administration et avoir vendu son paquet d'actions sans avertir les actionnaires.

Citation (reporter) « Mais si vous l'aviez rendu public par exemple, vous n'y avez pas pensé ? »

Comparaison Cette question de relance est factuellement correcte et appropriée — mais l'intensité des questions de relance chez Spicher (plusieurs questions de relance sur l'expulsion) est plus forte que lors du comportement éthiquement problématique de Lehmann.

Asymétrie : Légèrement démontrable — le comportement juridiquement et éthiquement problématique de Lehmann est moins intensément questionné que la déclaration politique extrême de Spicher.

Résumé : Le comportement de modération montre une légère asymétrie : les déclarations politiques extrêmes de membres de l'UDC sont amplifiées et développées par des questions de relance, tandis que le comportement éthiquement problématique (Lehmann/EMTS) est moins intensément questionné.



13. ASYMÉTRIE DES QUESTIONS

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Asymétrie 1 :

À Andrea Spicher, 16	19 : « Justement 6 et 2 Kretsch ? Dans ce cas oui. » — dur/provocateur (question de relance qui développe davantage la déclaration extrême)
À Lehmann, 38	23 : « Vous n'avez pas vécu en union libre ? » — doux/neutre (aucune question critique sur les déclarations précédentes sur les homosexuels)
Comparaison	Les déclarations politiques de Spicher sont développées davantage par des questions de relance et ainsi présentées comme plus extrêmes ; les déclarations discriminatoires de Lehmann sur les homosexuels ne sont pas remises en question de manière critique.

Asymétrie 2 :

À Claudio Schmid, 07	34 : « Qui ne vote pas UDC, c'est quoi alors ? » — provocateur (invite à la déclaration extrême)
À Lehmann, 35	03 : « Comment vous voyez-vous finalement ? » — doux/ouvert (donne à Lehmann la possibilité de se présenter lui-même)
Comparaison	Schmid est amené à une déclaration extrême par une question provocatrice ; Lehmann reçoit une question ouverte pour se présenter.

Résumé : L'asymétrie des questions est modérée : certaines questions sont conçues pour provoquer des déclarations extrêmes (Schmid, Spicher), tandis que d'autres personnes reçoivent des questions plus douces. Cela est cependant moins prononcé que les problèmes de cadrage et de choix des mots.



14. FAUSSE BALANCE

3/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Horodatage

09:52 — Construction : « 23 pour cent, dit la statistique. Moyenne suisse. »

Analyse

L'affichage « moyenne suisse » après la plainte de Spicher sur « beaucoup d'étrangers » suggère une relativisation — mais sans analyse de tendance ou comparaison avec d'autres communes, il s'agit d'un équilibre superficiel qui ne remédie pas au problème fondamental de la présentation unilatérale.

Résumé : La fausse balance n'est pas un problème dominant dans cette émission — l'émission est ouvertement unilatérale, sans donner l'apparence d'un équilibre. La seule exception est l'affichage statistique à 09:52.



15. AGENDA-SETTING

8/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Élément d'agenda établi : Les électeurs de l'UDC sont provinciaux, xénophobes et contradictoires.

Horodatage

03:02 — Preuve : « En haut le vaste monde, en bas la motte conservatrice-droitière. »

Agenda alternatif : Les électeurs de l'UDC comme citoyens ayant des préoccupations légitimes concernant l'immigration, le changement culturel et la concurrence économique — une perspective qui n'est jamais traitée comme équivalente dans l'émission.

Constat 2 :

Élément d'agenda établi : L'UDC est un parti de la contradiction (profiter de la libre circulation des personnes, mais y être opposé ; épouser un étranger, mais être contre les étrangers).

Horodatage

40:41 — Preuve : « Le candidat au Conseil national fait des affaires en Europe et avec l'Europe. Ce qui ne l'empêche pas d'être contre la libre circulation des personnes. »

Agenda alternatif : Les positions politiques et le comportement personnel peuvent diverger — cela vaut pour tous les partis. Aucun politicien du PS n'est examiné dans une émission comparable sur les contradictions entre son style de vie personnel et ses exigences politiques.

Résumé : L'émission établit un agenda dans lequel les électeurs de l'UDC apparaissent comme un groupe problématique dont les préoccupations sont illégitimes et le comportement contradictoire. Cet agenda n'est jamais formulé explicitement, mais est constamment construit par la sélection, le commentaire et le cadrage.



CHAPITRE 4 — ÉVALUATION GLOBALE

Résultats

- SCORE FAITS CONCRETS (moyenne critères 1-9) : 7.8 / 10
- SCORE FAITS QUALITATIFS (moyenne critères 10-15) : 6.5 / 10

Techniques dominantes

- 1. Culpabilité par association (score 9)** : L'émission relie systématiquement les positions de l'UDC à des figures historiquement discréditées (Schwarzenbach) et à des mouvements internationalement connotés négativement (Tea Party), sans examiner les arguments factuels. La chaîne d'associations UDC → populisme de droite → extrémisme est construite par le matériel d'archive et le commentaire du reporter.
- 2. Exhaustivité/Selective Omission (score 9)** : L'émission omet systématiquement toutes les perspectives qui donneraient une image plus nuancée de l'UDC — aucune position programmatique, aucun autre parti, aucun expert indépendant, aucune sélection représentative de membres de l'UDC. C'est la violation structurellement la plus grave du principe d'équilibre.
- 3. Cadrage (score 9)** : Le cadre d'interprétation « extrême droite » / « motte conservatrice-droitière » / « idéologie brutale » est établi au début et maintenu tout au long de l'émission. Les électeurs de l'UDC sont présentés comme provinciaux, contradictoires et extrémistes — une caractérisation qui n'est jamais étayée par des données représentatives.

Messages clés de l'émission

MESSAGE 1 (CONTENU) : « Les positions de l'UDC sur l'immigration sont xénophobes, contradictoires et historiquement discréditées. »

Technique : Culpabilité par association (Schwarzenbach), sélection de déclarations extrêmes, commentaire comme « brutal » et « radical » — preuves : 07:22, 24:38, 39:25

MESSAGE 2 (PERSONNEL) : « Les électeurs et membres de l'UDC sont provinciaux, contradictoires et incapables de comprendre la complexité du monde moderne. »

Technique : Cadrage (« motte », « expédition »), sélection de contradictions (profiter de la libre circulation des personnes mais y être opposé, épouser un étranger mais être contre les étrangers) — preuves : 03:02, 40:41, 17:01

MESSAGE 3 (SOCIÉTAL) : « L'UDC a épuisé son potentiel électoral ; son modèle de slogans, de provocation et de culte de la personnalité a échoué. »

Technique : Timing (mot de conclusion), manipulation des chiffres (résultat électoral présenté comme une défaite), jugement politique sans contre-position — preuves : 48:27, 48:32, 48:38

Justification : L'émission montre un déséquilibre systématique avec un score global de 7.3/10. Elle viole l'art. 4 LRTV dans plusieurs dimensions simultanément : par l'absence totale d'autres partis et d'experts indépendants (exhaustivité), par un cadrage et un choix des mots constamment délégitimants (cadrage, choix des mots), par des techniques systématiques de culpabilité par association (Schwarzenbach, Tea Party) et par une voix de commentaire qui déguise des jugements de valeur politiques en observations journalistiques. Particulièrement grave est le contexte : il s'agit d'une émission de 51 minutes sur le plus grand parti suisse lors d'une année électorale, qui établit exclusivement des cadres d'interprétation négatifs et ne contient pas une seule contre-voix ou contextualisation indépendante.

CONCLUSION

Le documentaire SRF analysé sur l'UDC lors de l'année électorale 2011 présente un déséquilibre systématique incompatible avec le principe de présentation factuelle et d'équilibre de l'art. 4 LRTV. L'émission viole le principe de présentation factuelle (art. 4 al. 2 LRTV) en présentant les positions de l'UDC exclusivement à travers des exemples extrêmes et des commentaires dévalorisant, sans référencer factuellement les positions officielles du programme du parti. Elle viole le principe de diversité des opinions (art. 4 al. 4 LRTV) en ne contenant pas une seule voix d'un autre parti ou d'un expert indépendant. L'utilisation constante d'un langage délégitimant (« brutal », « extrême droite », « motte », « slogans », « culte de la personnalité ») par la voix du reporter dépasse la frontière entre observation



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

journalistique et commentaire politique. Particulièrement grave est la technique de culpabilité par association (Schwarzenbach, Tea Party), qui délégitimise les positions de l'UDC par des associations négatives historiques et internationales, sans examiner les arguments factuels — une technique qui n'est appliquée de manière comparable à aucun autre parti.



ÉVALUATION GLOBALE DES 15 CRITÈRES

Scores individuels — Les 15 critères

N°	Critère	Score	Classification
1	SÉLECTION DES EXPERTS	8	••••
2	SÉLECTION DES SOURCES	8	••••
3	RÉPARTITION DU TEMPS	7	••••
4	OMISSIONS (Selective Omission)	9	•••••
5	MANIPULATION DES CHIFFRES	6	•••
6	CULPABILITÉ PAR ASSOCIATION (Guilt by Association)	9	•••••
7	TIMING	7	••••
8	INDIGNATION SÉLECTIVE	7	••••
9	EXHAUSTIVITÉ (Selective Omission — Vue d'ensemble)	9	•••••
10	CADRAGE (Framing)	9	•••••
11	CHOIX DES MOTS ET TERMES	8	••••
12	COMPORTEMENT DE MODÉRATION	6	•••
13	ASYMÉTRIE DES QUESTIONS	5	•••
14	FAUSSE BALANCE	3	••
15	AGENDA-SETTING	8	••••

SCORE FAITS CONCRETS (1-8)

7.8/10

Écart grave par rapport au principe d'équilibre. Degré d'écart élevé

SCORE FAITS QUALITATIFS (9-14)

6.5/10

Écart grave par rapport au principe d'équilibre. Degré d'écart élevé

SCORE GLOBAL

7.2/10

Écart grave par rapport au principe d'équilibre. Degré d'écart élevé

Moyenne des faits concrets et des faits qualitatifs



LÉGENDE — Signification des scores

Scores individuels par critère (0–10)

0	Aucun constat	Aucune anomalie pertinente constatée.
1–2	Constat faible	Légère anomalie sans atteinte substantielle à l'équilibre.
3–4	Constat léger à modéré	Tendance perceptible ; pertinence de l'effet faible à modérée.
5	Constat modéré avec pertinence de l'effet	Déséquilibre pertinent qui influence le potentiel de formation d'opinion du public.
6	Constat significatif (seuil)	Les scores à partir de 6 sont signalés comme « constats significatifs ».
7	Constat significatif	Déséquilibre clair et bien étayé avec une pertinence de l'effet marquée.
8–9	Constat grave	Déséquilibre prononcé ; plusieurs constats individuels étayables dans ce critère.
10	Degré maximal	Déséquilibre systématique et continu dans ce critère.

Index d'écart agrégé — Plages d'interprétation

0.0 – 2.5	Sans anomalie	Aucun schéma substantiel identifiable ; l'émission correspond au principe de présentation factuelle.
2.6 – 4.0	Léger déséquilibre	Anomalies isolées ; statistiquement visibles, mais encore dans la marge de tolérance.
4.1 – 6.0	Déséquilibre significatif	Plusieurs constats significatifs ; atteinte pertinente à la diversité des perspectives.
6.1 – 8.0	Écart grave par rapport au principe d'équilibre. Degré d'écart élevé	Schémas prononcés couvrant l'ensemble de l'émission ; haute pertinence de l'effet.
8.1 – 10	Unilatéralité systémique fondamentale. Degré de biais très élevé	Degré maximal sur presque tous les critères ; couverture systématiquement unilatérale.

Biais partisan (-5 à +5)

-5 à -3	Fortement désavantagé	Le parti est nettement défavorisé dans la présentation, le temps de parole ou le cadrage.
-2 à -1	Légèrement désavantagé	Désavantage perceptible, mais faible.
0	Neutre	Aucune faveur ou désavantage constatable.
+1 à +2	Légèrement favorisé	Faveur perceptible, mais faible.
+3 à +5	Fortement favorisé	Le parti est nettement avantagé dans la présentation, le temps de parole ou le cadrage.



CHAPITRE 5 — CLASSIFICATION JURIDIQUE (Art. 4 LRTV)

Évaluation selon l'art. 4 LRTV

Violation 1 :

Norme : Art. 4 al. 2 LRTV (présentation factuelle)

État de fait : Les positions programmatiques de l'UDC ne sont pas présentées de manière factuelle ; au lieu de cela, des déclarations extrêmes de membres individuels sont présentées comme représentatives.

Preuve : Horodatage 07:22 — Citation : « D'autant plus brutale sonne l'idéologie de Claudio Schmid. » — La déclaration d'un conseiller cantonal est présentée comme l'« idéologie » du parti, sans référencer les positions officielles du programme.

Évaluation : Une présentation factuelle référencerait de manière neutre les positions officielles du parti sur l'immigration, la responsabilité individuelle et la souveraineté, et identifierait les déclarations extrêmes de membres individuels comme telles, non comme une caractéristique du parti.

Violation 2 :

Norme : Art. 4 al. 4 LRTV (diversité des opinions sur les sujets controversés)

État de fait : La question de l'immigration est un sujet politiquement controversé. L'émission ne contient pas une seule voix d'un autre parti ou d'un expert indépendant.

Preuve : Horodatage 41:34 — Citation : « L'école multiculturelle de Bülach. La plupart des parents la considèrent comme un enrichissement pour leurs enfants. » — Cette affirmation sur l'opinion majoritaire est affichée sans preuve et sans contre-voix.

Évaluation : L'art. 4 al. 4 LRTV exige, pour les sujets controversés, la présentation de différents points de vue. Une émission de 51 minutes sur le plus grand parti suisse lors d'une année électorale, qui établit exclusivement des cadres d'interprétation négatifs et ne contient aucune contre-voix, viole ce principe.

Violation 3 :

Norme : Art. 4 al. 1 LRTV (objectivité, transparence)

État de fait : La voix de commentaire du reporter mélange observation journalistique et jugement de valeur politique, sans le rendre transparent.

Preuve : Horodatage 48:38 — Citation : « Les slogans, la provocation et le culte de la personnalité se sont épuisés. » — Il s'agit d'une évaluation politique présentée comme une conclusion journalistique.

Évaluation : L'art. 4 al. 1 LRTV exige la transparence sur le caractère de l'émission. Un documentaire qui déguise des jugements de valeur politiques en observations journalistiques viole le principe de transparence.

Évaluation globale art. 4 LRTV

L'émission viole l'art. 4 LRTV dans trois dimensions : présentation factuelle (al. 2), diversité des opinions (al. 4) et transparence (al. 1). Les violations ne sont pas ponctuelles, mais structurelles — elles traversent toute l'émission de l'ouverture (« extrême droite », 01:51) au mot de conclusion (« slogans, provocation et culte de la personnalité », 48:38). Particulièrement grave est le contexte : une émission de service public qui, lors d'une année électorale, présente le plus grand parti suisse exclusivement à travers des exemples extrêmes et un langage délégitimant, sans contre-voix ni experts indépendants, peut influencer la formation démocratique de l'opinion d'une manière incompatible avec la mission du service public de radiodiffusion. Une plainte auprès de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (AIEP) serait fondée sur la base de ces constats.



CHAPITRE 6 — Vérification approfondie des sources

Organisation 1 : SRF (Schweizer Radio und Fernsehen) en tant que producteur

1. FINANCEMENT : Public, financé par des redevances (redevance Serafe). Conflit d'intérêts structurel : SRF se trouve dans une relation de tension institutionnelle avec l'UDC, qui critique régulièrement le service public de radiodiffusion comme étant « de gauche » (06:12 dans la transcription : « À la télévision suisse, seuls des journalistes de gauche travailleraient »). Cette critique fait partie de la campagne électorale de l'UDC — une émission qui présente l'UDC négativement peut être lue comme une réaction institutionnelle à cette critique.

2. MANDAT : SRF est tenu par l'art. 4 LRTV à la présentation factuelle, à la diversité des opinions et à l'équilibre. Le mandat n'est pas compatible avec une présentation unilatéralement négative d'un parti lors d'une année électorale.

3. CONFLIT D'INTÉRÊTS : SRF a un intérêt institutionnel à réfuter ou à contrecarrer la critique médiatique de l'UDC. Une émission qui présente les membres de l'UDC comme xénophobes et contradictoires peut servir cet intérêt institutionnel.

D1 Conflit d'intérêts : -2 — Conflit institutionnel direct avec l'UDC

D2 Risque personnel : +1 — Le journaliste risque des critiques de la part du parti et du public

D3 Compétence professionnelle : +1 — Compétent journalistiquement, mais pas analyste politique

D4 Cohérence des opinions : -1 — Aucune émission critique comparable sur le PS ou les Verts n'est identifiable

D5 Émotionnalisation vs. données : -2 — Constamment émotionnel-dévalorisant, peu basé sur des données

D6 Niveau de source : +1 — Observation primaire sur place

TOTAL : -2 → FEU DE SOURCE : JAUNE (conflit d'intérêts structurel, mais pas totalement non crédible)

5. CONTRE-VOIX : L'UDC elle-même (06:12) et une partie du public remettraient en question cette appréciation. Une spécialiste indépendante des médias ou un politologue aurait pu contextualiser méthodologiquement l'émission.

IMPORTANT : « Reconnu » n'est pas une qualification factuelle. SRF est reconnu en tant que diffuseur de service public — mais cette attribution sociale ne dispense pas de l'examen des conflits d'intérêts structurels et des lacunes méthodologiques.

Classification juridique et méthodologique

Pas de jugement factuel

Les résultats présentés ne constituent pas des constatations de faits sur des personnes individuelles, des rédactions ou des émissions. Ils sont à comprendre comme le résultat d'une opérationnalisation standardisée, non comme la constatation d'une responsabilité individuelle.

Pas de jugement juridique

L'index d'écart agrégé ne remplace pas une appréciation juridique au sens de l'art. 4 LRTV. L'évaluation de la conformité d'une émission concrète aux dispositions légales relève exclusivement des instances compétentes (notamment l'AIEP).

Pas de preuve de causalité

Les corrélations statistiques ne doivent pas être interprétées comme la preuve de liens de causalité ou d'intentions rédactionnelles. Les valeurs d'écart peuvent être influencées par le choix des thèmes, l'actualité, la controverse politique ou la logique du format.

Pas de jugement d'intention

L'analyse mesure des caractéristiques structurelles observables des émissions. Un score de 7 signifie qu'un déséquilibre significatif a été constaté — non que la rédaction l'ait intentionné. La méthodologie ne fait aucune déclaration sur les motifs ou les objectifs stratégiques.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

**Instrument de
comparaison
heuristique**

L'index sert à la reconnaissance comparative de schémas sur des milliers d'émissions, non à la mesure métrique précise de contributions individuelles. Les valeurs seuils servent à l'orientation heuristique, non à la qualification juridique précise.



ANNEXE 1 : LÉGISLATION NATIONALE

Base juridique Suisse — SRG SSR

Loi

Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40)

Articles pertinents

- Art. 4 al. 1 LRTV : Toutes les émissions d'un programme de radio ou de télévision doivent respecter les droits fondamentaux. Les émissions doivent notamment respecter la dignité humaine, ne pas être discriminatoires, ne pas contribuer à la haine raciale, ne pas mettre en danger les mœurs publiques, ni glorifier ou banaliser la violence.
- Art. 4 al. 2 LRTV : Les émissions rédactionnelles à contenu informatif doivent présenter les faits et les événements de manière factuelle, de sorte que le public puisse se forger sa propre opinion. Les opinions et les commentaires doivent être reconnaissables comme tels.
- Art. 4 al. 4 LRTV : Dans l'ensemble des émissions rédactionnelles, la diversité des événements et des opinions doit être exprimée de manière appropriée (principe de pluralisme).

Obligations fondamentales

- 1. Présentation factuelle** : Présentation factuelle des faits et des événements
- 2. Diversité des opinions** : Diversité des opinions sur les sujets controversés
- 3. Équilibre** : Sélection équilibrée des interlocuteurs

Autorité de surveillance

- AIEP (Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision) : Examine les plaintes contre des émissions diffusées pour violation de l'art. 4 LRTV
- OFCOM (Office fédéral de la communication) : Autorité de régulation et de surveillance
- Services de médiation de la SRG : Premier point de contact pour les plaintes relatives aux programmes

Procédure de plainte

1. Service de médiation de l'unité d'entreprise concernée (SRF, RTS, RSI, RTR)
2. AIEP (en cas de désaccord)
3. Tribunal fédéral (dernière instance)



ANNEXE 2 : FONDEMENTS SCIENTIFIQUES

Bibliographie

- Bennett, W. L. (1990). Toward a theory of press-state relations in the United States. *Journal of Communication*, 40(2), 103–125.
- Berelson, B. (1952). *Content analysis in communication research*. Free Press.
- Entman, R. M. (1993). Framing: Toward clarification of a fractured paradigm. *Journal of Communication*, 43(4), 51–58.
- fög – Forschungszentrum Öffentlichkeit und Gesellschaft (2024). *Jahrbuch Qualität der Medien 2024*. Schwabe.
- Gilardi, F., Alizadeh, M. & Kubli, M. (2023). ChatGPT outperforms crowd workers for text-annotation tasks. *PNAS*, 120(30).
- Iyengar, S. & Kinder, D. R. (1987). *News that matters: Television and American opinion*. University of Chicago Press.
- Jolly, S. et al. (2022). Chapel Hill Expert Survey trend file, 1999–2019. *Electoral Studies*, 75, 102420.
- Krippendorff, K. (2004). *Content analysis: An introduction to its methodology* (2nd ed.). Sage.
- McCombs, M. E. & Shaw, D. L. (1972). The agenda-setting function of mass media. *Public Opinion Quarterly*, 36(2), 176–187.
- Shoemaker, P. J. & Vos, T. P. (2009). *Gatekeeping theory*. Routledge.
- SVFAB (2026). *Methodenbericht v4.1: Zählbare Kriterien und Multi-Modell-Kreuzvalidierung*.
- Törnberg, P. (2023). ChatGPT-4 outperforms experts and crowd workers in annotating political Twitter messages. arXiv:2304.06588.

Documents de travail SVFAB

- Schläpfer, D. (2026). Systematic AI-Assisted Analysis of Public Broadcaster Impartiality: A Scalable Methodological Framework for Measuring Structural Bias in Public Service Media. [SSRN 6688478](#)
- Schläpfer, D. (2026). Measuring Editorial Noise: A Retrospective Suppression Index for Public Broadcasting Content Analysis. [SSRN 6733280](#)
- Schläpfer, D. (2026). Source Traffic Light: A Six-Dimensional Credibility Framework for Systematic Source Assessment in Public Service Media. [SSRN 6733880](#)

David Schläpfer — ORCID: 0009-0000-5671-9266

SVFAB — Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung | Postfach, 8021 Zürich 1 | www.svfab.ch | kontakt@svfab.ch | Rapport méthodologique mars 2026 | Convertisseur 3.4 (2026-05-20)



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Évaluations et adhésion au SVFAB

Sur SVFAB.ch, vous obtenez non seulement des évaluations détaillées supplémentaires, mais vous pouvez également en faire réaliser pour n'importe quelle émission (nous le facturons).

Pour rendre notre travail solide, nous dépendons des cotisations de membres et de donateurs.

Contact et informations complémentaires :

www.SVFAB.ch | Kontakt@SVFAB.ch

Coordonnées bancaires : PostFinance – POFICHBE

IBAN : CH32 0900 0000 1675 6251 1

Destinataire : SVFAB, Postfach, CH-8021 Zürich 1



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Vous obtenez les livres suivants auprès du SVFAB

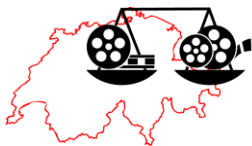
Commandes via www.svfab.ch ou kontakt@svfab.ch



Couverture médiatique déséquilibrée est la réponse à l'initiative de réduction de moitié en Suisse : les techniques de manipulation y sont expliquées en détail, en commençant par la sélection des collaborateurs et la sélection des sources. Ensuite, 15 principes sont expliqués : omission, cadrage, cadrage temporel, culpabilité par association, émotionnalisation, suppression du contexte et bien d'autres, illustrés par de nombreux exemples. De plus, on peut reconnaître où nous appliquons nous-mêmes ces techniques — ce qui favorise non seulement la prise de conscience mais aussi l'empathie. En option, le livre est accompagné de **cartes à jouer**. Également disponible en **livre audio**.



L'interview n'est pas une conversation. C'est une scène — et quelqu'un d'autre a écrit le scénario. Qui ne le sait pas, fournit du matériel. De bonnes citations qui sont mal coupées. Des déclarations justes qui atterrissent dans le mauvais contexte. Des réponses honnêtes qui sont présentées comme des aveux. Ce livre n'est pas un livre de critique des médias. C'est une boîte à outils — pour tous ceux qui ont un microphone devant le nez et veulent savoir ce qu'ils peuvent faire contre cela. 7 chapitres. 7 outils : Ce qu'est vraiment une interview. Les 7 pièges les plus fréquents. Les trois principes fondamentaux de la souveraineté — ancrer, recadrer, délimiter. Préparation en une heure. Corps et voix. Que faire quand ça tourne mal. Et ce qui compte après l'interview. Pour les politiciens, les activistes, les entrepreneurs, les lanceurs d'alerte — pour tous ceux qui sont exposés et veulent comprendre comment fonctionne le jeu. Pour qu'ils arrêtent d'y participer — et commencent à le façonner. En A5. Direct. Pour la préparation, la consultation, le suivi et en cas de difficultés



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato



Tu crois voir le monde. En réalité, tu vois le cadre que quelqu'un a posé autour de lui. Le cadrage est la technique de manipulation la plus ancienne et la plus élégante du monde. Elle ne change pas les faits — elle change ce que nous faisons des faits. Ce que nous ressentons. Ce que nous croyons. Comment nous décidons. Et elle fonctionne — parce que nous y participons tous. Quotidiennement. Inconsciemment. Toi aussi. Ce livre n'est pas un manuel aride. C'est un livre d'exercices — ludique, direct, plein d'exemples tirés de la vraie vie. Tu n'apprends pas seulement comment les autres te cadrent. Tu apprends comment tu cadres toi-même — et comment tu peux l'utiliser consciemment et équitablement.

Car qui comprend le cadrage voit le monde plus clairement. Entend les nouvelles différemment. Mène des conversations avec plus de souveraineté. Et se laisse moins facilement imposer un cadre que quelqu'un d'autre a choisi.

Avec de nombreux exercices et exemples concrets tirés de la politique, des médias et du quotidien — et un sourire de temps en temps.

Cadrage avec style. Parce que le cadre change tout.



La SRG perçoit 1.56 milliard de francs par an — de force, de chaque ménage. Qui se sent traité injustement peut se plaindre. Il existe même une instance pour cela : l'AIEP, l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision.

Seulement : elle n'est pas indépendante. Elle n'a aucun pouvoir de sanction. Et elle décide dans 99.6% de tous les cas : rien.

Cette analyse met le système à nu — de manière factuelle, précise, sans polémique. Procédures, personnel, compétences, coûts, statistiques, voies de recours. Et l'examen de droit constitutionnel qui montre : le système AIEP ne remplit aucun des trois critères fondamentaux — il n'est pas approprié, pas conforme à la séparation des pouvoirs, pas conforme aux règles du marché.

L'instance censée protéger les citoyens protège avant tout le système qu'elle devrait contrôler.

Une lecture obligatoire pour tous ceux qui envisagent une plainte — et pour tous ceux qui veulent comprendre pourquoi une véritable surveillance des médias fait encore défaut en Suisse.